

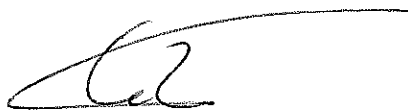
CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

TOULOUSE 31

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire
et financier au capital de 73 446 176,00 euros
Siège social : 6-7, place Jeanne d'Arc 31000 TOULOUSE
776 916 207 R.C.S TOULOUSE*

COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2019

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Toulouse 31
en date du 24 janvier 2020 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte en date du 31
mars 2020



Le Directeur Général
Nicolas LANGEVIN

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019.....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019.....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	31
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	32
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE.....	34
Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	37
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	39
Note 8 ACTIONS PROPRES	40
Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	41
Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	41
Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	42
Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	42
Note 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	44
Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	44
Note 15 PROVISIONS	45
Note 16 EPARGNE LOGEMENT	46
Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	47
Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	49
Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	49
Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)	50
Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	51
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	51
Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES	51

Note 24	OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	52
Note 25	OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	52
Note 26	OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	53
Note 27	INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES	56
Note 28	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES.....	57
Note 29	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE	58
Note 30	ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES.....	58
Note 31	ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL	58
Note 32	TITRISATIONS	58
Note 33	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	59
Note 34	REVENUS DES TITRES	60
Note 35	PRODUIT NET DES COMMISSIONS	60
Note 36	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	61
Note 37	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	61
Note 38	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	62
Note 39	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	62
Note 40	COUT DU RISQUE	64
Note 41	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	65
Note 42	IMPOT SUR LES BENEFICES	66
Note 43	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES.....	66
Note 44	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION	66
Note 45	AFFECTATION DES RESULTATS	67
Note 46	PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	68
Note 47	PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	68
Note 48	RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.....	69

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		241 372	259 472
Caisse, banques centrales		86 003	82 776
Effets publics et valeurs assimilées	5	117 188	121 815
Créances sur les établissements de crédit	3	38 181	54 881
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	3	419 004	300 495
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4	9 195 815	8 624 613
OPERATIONS SUR TITRES		1 298 824	1 047 901
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	879 752	648 304
Actions et autres titres à revenu variable	5	419 072	399 597
VALEURS IMMOBILISEES		788 620	759 674
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	672 338	666 311
Parts dans les entreprises liées	6-7	12 476	14 815
Immobilisations incorporelles	7	2 997	3 030
Immobilisations corporelles	7	100 809	75 518
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES	8	1 327	1 310
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		324 344	280 675
Autres actifs	9	244 531	197 014
Comptes de régularisation	9	79 813	83 661
TOTAL ACTIF		12 269 306	11 274 140

PASSIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		173 679	42 755
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	173 679	42 755
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE	11	6 181 847	5 399 765
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	12	3 968 642	3 836 020
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	13	224 402	331 846
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		237 919	232 889
Autres passifs	14	96 666	78 310
Comptes de régularisation	14	141 253	154 579
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		203 277	195 773
Provisions	15-16-17	84 426	81 999
Dettes subordonnées	19	118 851	113 774
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	18	34 988	45 128
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	20	1 244 552	1 189 964
Capital souscrit		73 446	73 446
Primes d'émission		137 687	137 687
Réserves		966 576	911 096
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			1 004
Résultat de l'exercice		66 843	66 731
TOTAL PASSIF		12 269 306	11 274 140

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES		1 542 502	1 502 846
Engagements de financement	28	860 254	840 258
Engagements de garantie	28	681 029	661 685
Engagements sur titres	28	1 219	903
ENGAGEMENTS RECUS		3 406 564	3 101 505
Engagements de financement	28	27 005	27 005
Engagements de garantie	28	3 378 340	3 073 597
Engagements sur titres	28	1 219	903

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 25
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 26

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	33	205 166	205 477
Intérêts et charges assimilées	33	-105 696	-106 213
Revenus des titres à revenu variable	34	27 689	21 452
Commissions Produits	35	137 588	133 216
Commissions Charges	35	-20 964	-20 314
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	36	941	776
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	37	3 409	9 741
Autres produits d'exploitation bancaire	38	7 096	5 818
Autres charges d'exploitation bancaire	38	-1 641	-1 772
PRODUIT NET BANCAIRE		253 588	248 181
Charges générales d'exploitation	39	-161 383	-155 231
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		-8 648	-7 499
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		83 557	85 451
Coût du risque	40	-2 363	-6 752
RESULTAT D'EXPLOITATION		81 194	78 699
Résultat net sur actifs immobilisés	41	-4 618	1 107
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		76 576	79 806
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	42	-19 873	-14 381
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		10 140	1 306
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		66 843	66 731

Note 1 **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Note 1.1 **Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, 47 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,90 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,10 %.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Note 1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière

interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute

mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

Note 1.3 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2019

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 234,2 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 200,1 millions d'euros et pour 33,9 millions d'euros des titres subordonnés.

Fin des travaux du siège social début novembre 2019 et mise en service de l'immeuble pour un montant de 39,3 M€ TTC. En parallèle, poursuite de la rénovation du parc des agences avec 33 agences rénovées en 2019.

Suppression du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) au 1^{er} janvier 2019, la Caisse régionale avait comptabilisé 1,9M€ au titre du CICE en 2018.

Note 1.4 Événements postérieurs à l'exercice 2019

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 50,9 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 17,2 millions d'euros.

Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Note 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances

présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.

Dégradation significative du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation

significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous conditions, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration. Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux

de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

Note 2.2 Portefeuille Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à

revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière

exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Pensions livrées

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

Reclassement de titres

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas opéré, en 2019, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options, sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat, à l'exception des opérations relatives aux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés selon le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

Note 2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	33 à 50 ans
Second œuvre	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire 5 à 10 ans Dégressif 7 ans
Agencements	Linéaire 10 ans
Matériel informatique	Dégressif 3 à 5 ans
Matériel spécialisé	Dégressif 5 ans
Autres	Linéaire 10 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

Note 2.4 **Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Note 2.5 **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

Note 2.6 **Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a constitué une provision dont le stock s'élève à 35 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 45,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Crédit valuation Adjustment).

Le CVA (Crédit Valuation Adjustment) permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Le montant comptabilisé au 31 décembre 2019 pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 s'élève à 32,5 milliers d'euros contre 141 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 2.9 Opérations en devises

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Note 2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 28 et 29.

Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Des accords de participation et d'intéressement sont en vigueur au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 au profit de ses salariés. Ces accords, signés le 29 juin 1995, pour l'accord de participation et le 25 juin 2019, pour l'accord d'intéressement ont pour objectif d'associer les salariés de l'entreprise à son développement et à l'amélioration de ses performances, par le bénéfice d'une rémunération variable assise sur le résultat de la Caisse régionale.

L'enveloppe globale d'intéressement et de participation, pour l'exercice 2019, est égale à 11,17% du résultat net de la Caisse régionale.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

Note 2.13 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	8 518				8 518		8 518	12 514
à terme				28 421	28 421	32	28 453	31 017
Valeurs reçues en pension						45	45	10 185
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				1 165	1 165		1 165	1 165
Total	8 518			29 586	38 104	77	38 181	54 881
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							38 181	54 881
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	183 056				183 056	11	183 067	24 073
Comptes et avances à terme	28 516	63 679	48 557	92 967	233 719	2 218	235 937	276 422
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
Total	211 572	63 679	48 557	92 967	416 775	2 229	419 004	300 495
Dépréciations								
VALEUR NETTE AU BILAN							419 004	300 495
TOTAL							457 185	355 376

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 1 165 milliers d'euros.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Créances commerciales	7 457	166			7 623	1	7 624	9 840
Autres concours à la clientèle	401 547	752 320	2 877 477	5 211 238	9 242 582	29 669	9 272 251	8 708 671
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	31 853				31 853	154	32 007	28 835
Dépréciations							-116 067	-122 733
VALEUR NETTE AU BILAN							9 195 815	8 624 613

Commentaires :

Les titres subordonnés en portefeuille en faveur de la clientèle s'élèvent à 73 414 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1 564 657 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2019 contre 1 675 816 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 30 003 milliers au 31 décembre 2019 d'euros contre 31 552 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
France (y compris DOM-TOM)	9 244 459	8 683 064
Autres pays de L'U.E.	24 602	18 339
Autres pays d'Europe	2 395	2 332
Amérique du Nord	2 588	2 388
Amérique Centrale et du Sud	149	166
Afrique et Moyen-Orient	4 738	4 633
Asie et Océanie (hors Japon)	3 127	3 111
Japon		
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	9 282 058	8 714 033
Créances rattachées	29 824	33 313
Dépréciations	-116 067	-122 733
VALEUR NETTE AU BILAN	9 195 815	8 624 613

Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	9 274 222	168 238	115 462	-115 929	-88 138	8 716 321	172 816	125 498	-122 577	-97 431
Autres pays de L'U.E.	24 643	117	117	-76	-59	18 375	140	23	-69	-19
Autres pays d'Europe	2 398	119	103	-62	-60	2 338	128		-87	
Amérique du Nord	2 591	1				2 391				
Amérique Centrale et du Sud	149					166				
Afrique et Moyen-Orient	4 748	2				4 641				
Asie et Océanie (hors Japon)	3 131					3 114				
Japon										
Non ventilés et organismes internationaux										
TOTAL	9 311 882	168 477	115 682	-116 067	-88 257	8 747 346	173 084	125 521	-122 733	-97 450

Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	5 681 032	45 728	26 670	-25 783	-16 856	5 223 375	49 306	31 541	-28 936	-20 365
Agriculteurs	280 095	10 315	7 857	-7 437	-6 077	283 659	10 216	7 659	-7 743	-6 106
Autres professionnels	1 168 830	50 384	41 642	-37 992	-33 519	1 117 309	60 306	49 623	-44 893	-40 074
Clientèle financière	264 879	16 967	12 751	-10 498	-7 703	239 190	17 183	10 985	-10 772	-6 767
Entreprises	1 384 977	43 944	25 634	-33 219	-22 974	1 411 562	34 927	24 574	-29 243	-22 999
Collectivités publiques	491 278					438 701				
Autres agents économiques	40 791	1 139	1 128	-1 138	-1 128	33 550	1 146	1 139	-1 146	-1 139
TOTAL	9 311 882	168 477	115 682	-116 067	-88 257	8 747 346	173 084	125 521	-122 733	-97 450

Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2019					31/12/2018
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :		9 852		106 194	116 046	120 748
dont surcote restant à amortir		852		11 548	12 400	12 833
dont décote restant à amortir				-553	-553	-1 515
Créances rattachées		8		1 134	1 142	1 239
Dépréciations						-172
VALEUR NETTE AU BILAN (1)		9 860		107 328	117 188	121 815
Obligations et autres titres à revenu fixe (2):						
Emis par organismes publics				58 028	58 028	58 105
Autres émetteurs		1 715		817 644	819 359	587 953
dont surcote restant à amortir				8 799	8 799	10 092
dont décote restant à amortir				-2 998	-2 998	-3 397
Créances rattachées		13		2 364	2 377	2 266
Dépréciations		-12			-12	-20
VALEUR NETTE AU BILAN		1 716		878 036	879 752	648 304
Actions et autres titres à revenu variable		420 082			420 082	400 405
Créances rattachées						
Dépréciations		-1 010			-1 010	-808
VALEUR NETTE AU BILAN		419 072			419 072	399 597
TOTAL		430 648		985 364	1 416 012	1 169 716
Valeurs estimatives		451 015		1 013 984	1 464 999	1 194 835

(1) La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 détient des titres de dettes souveraines de France et d'Allemagne.

Pour la France, la valeur nette au bilan est de 106 295 milliers d'euros.

Pour l'Allemagne, la valeur nette au bilan est de 9 752 milliers d'euros.

(2) Dont 73 414 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2019 et 39 514 milliers d'euros au 31 décembre 2018

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07, s'est élevé à 4,2 milliers d'euros suite à une demande de remboursement anticipé de l'émetteur. Les plus-values dégagées à cette occasion s'élèvent à 102 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 20 388 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 18 401 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 32 230 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 11 183 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -113 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre -958 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration et banques centrales (y compris Etats)	58 028	58 105
Etablissements de crédit	233 191	236 386
Clientèle financière	891 383	637 706
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	114 867	114 266
Divers et non ventilés		
Total en principal	1 297 469	1 046 463
Créances rattachées	2 377	2 266
Dépréciations	-1 022	-828
VALEUR NETTE AU BILAN	1 298 824	1 047 901

Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	877 387	116 046	420 082	1 413 515	646 058	120 748	400 405	1 167 211
dont titres cotés	402 328	116 046		518 374	398 069	120 748		518 817
dont titres non cotés (1)	475 059		420 082	895 141	247 989		400 405	648 394
Créances rattachées	2 377	1 142		3 519	2 266	1 239		3 505
Dépréciations	-12		-1 010	-1 022	-20	-172	-808	-1 000
VALEUR NETTE AU BILAN	879 752	117 188	419 072	1 416 012	648 304	121 815	399 597	1 169 716

Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 417 072 milliers d'euros

- dont OPCVM français de capitalisation 377 759 milliers d'euros
- OPCVM étrangers 2 000 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 347 536 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2019 s'élève à 364 318 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2019 :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	419 072	439 085
TOTAL	419 072	439 085

Note 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute		20 109	80 303	776 975	877 387	2 377	879 764	648 324
Dépréciations							-12	-20
VALEUR NETTE AU BILAN		20 109	80 303	776 975	877 387	2 377	879 752	648 304
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			10 391	105 655	116 046	1 142	117 188	121 987
Dépréciations								-172
VALEUR NETTE AU BILAN			10 391	105 655	116 046	1 142	117 188	121 815

Note 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	899 911		683 051	
Autres pays de l'U.E.	87 792		77 981	
Autres pays d'Europe	5 730		5 774	
Amérique du Nord				
Amérique Centrale et du Sud				
Afrique et Moyen-Orient				
Asie et Océanie (hors Japon)				
Japon				
Total en principal	993 433		766 806	
Créances rattachées	3 519		3 505	
Dépréciations	-12		-192	
VALEUR NETTE AU BILAN	996 940		770 119	

Note 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31 décembre 2019.

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital au 31.12.2018	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (1)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2019
Participations et autres titres détenus à long terme										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
CREDIT AGRICOLE TITRES	15 245	43 222	1,14%	663	663			143 623	1 225	
GRAND SUD OUEST CAPITAL	39 714	47 909	34,63%	25 186	25 186	1 100		2 508	6 931	3 206
GSO INNOVATION	3 177	-141	34,63%	1 100	1 056				-141	
SACAM AVENIR	192 189	-204	1,25%	2 717	2 717				-25	
SACAM DEVELOPPEMENT	725 471	29 522	1,55%	11 347	11 347	5 306		48 697	22 986	338
SACAM IMMOBILIER	139 588	6 074	2,01%	2 806	2 806				5 313	101
SACAM MUTUALISATION	18 556 677	350	1,60%	297 418	297 418			273 380	270 572	4 432
SACAM PARTICIPATIONS	62 558	16 748	1,98%	1 435	1 435			10 632	9 815	
SAS RUE LA BOETIE	2 744 903	16 540 642	1,52%	301 392	301 392			1 016 438	1 009 744	16 947
C2MS	53 053	12 125	1,17%	769	769				7 835	49
DELTA	79 550	-1 672	1,85%	1 469	1 469				-34	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713	23 089	2,17%	893	893			2 081	2 037	42
SCI CAM	14 563	27 422	1,29%	187	187			2 810	254	
SACAM INTERNATIONAL	522 023	53 324	1,68%	15 144	9 864			11 489	-65 599	222
CARD	117 930	36 368	0,51%	798	786				-1 696	
CREDIT AGRICOLE PROTECTION SECURITE	511	41 117	0,94%	607	607			8 229	2 431	14
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES TITRES DE PARTICIPATIONS (1)				7 924	7 024	313				50
				671 855	665 619	6 719				
TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUES A LONG TERME										672 338
Parts dans les entreprises liées										
<i>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
JULES GUESDE	152	-9	99,90%	152	144	1 506		810	-52	
MTI	9553	-1 188	100,00%	9 786	6 950	256		103	-1730	
CA TOULOUSE 31 INITIATIVES	2000	30	100,00%	2 000	2 000				31	
SAS LE VILLAGE BY CA TOULOUSE 31	1000	-341	100,00%	1 960	1 619	1		967	-122	
<i>Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de la Caisse régionale</i>										
AUTRES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES				0	0	0				
				13 898	10 713	1 763				
TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES										12 476

Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	13 898	10 744	12 938	12 762
Titres cotés				
Avances consolidables	1 763	1 763	2 096	2 096
Créances rattachées				
Dépréciations	-3 185		-219	
VALEUR NETTE AU BILAN	12 476	12 507	14 815	14 858
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	667 099	899 563	663 239	843 460
Titres cotés				
Avances consolidables	6 746	6 719	6 495	6 468
Créances rattachées	75	75	75	75
Dépréciations	-6 205		-5 234	
Sous-total titres de participation	667 715	906 357	664 575	850 003
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 682	4 627	1 736	1 736
Titres cotés				
Avances consolidables				
Créances rattachées				
Dépréciations	-59			
Sous-total autres titres détenus à long terme	4 623	4 627	1 736	1 736
VALEUR NETTE AU BILAN	672 338	910 984	666 311	851 739
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION	684 814	923 491	681 126	866 597

	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	685 679		677 913	
Titres cotés				
TOTAL	685 679		677 913	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
<i>(En milliers d'euros)</i>					
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	12 938	960			13 898
Avances consolidables	2 096	27	-360		1 763
Créances rattachées					
Dépréciations	-219	-3 011	45		-3 185
VALEUR NETTE AU BILAN	14 815	-2 024	-315		12 476
Titres de participation et autres titres détenus à long terme					
Titres de participation					
Valeurs brutes	663 239	5 053	-13	-1 180	667 099
Avances consolidables	6 495	251			6 746
Créances rattachées	75	3 345	-3 345		75
Dépréciations	-5 234	-1 015	13	31	-6 205
Sous-total titres de participation	664 575	7 634	-3 345	-1 149	667 715
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	1 736	1 766		1 180	4 682
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations		-29	1	-31	-59
Sous-total autres titres détenus à long terme	1 736	1 737	1	1 149	4 623
VALEUR NETTE AU BILAN	666 311	9 371	-3 344		672 338
TOTAL	681 126	7 347	-3 659		684 814

(1) La rubrique "autres mouvements" présente le transfert des titres Crédit Agricole Région Développement, Crédit Agricole Innovation Territoires et FI/Venture des titres de participations aux autres titres détenus à long terme ainsi que leurs éventuelles dépréciations.

Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
(En milliers d'euros)					
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	156 345	35 148	-14 164	-36	177 293
Amortissements et dépréciations	-80 827	-8 620	12 963		-76 484
Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	75 518	26 528	-1 201	-36	100 809
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	13 437	51	-56		13 432
Amortissements et dépréciations	-10 407	-83	55		-10 435
Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	3 030	-32	-1		2 997
TOTAL	78 548	26 496	-1 202	-36	103 806

(1) La rubrique "autres mouvements" présente les immobilisations en cours au 31 décembre 2018 transférées en charge au cours de l'exercice 2019.

Commentaires sur les immobilisations incorporelles et corporelles :

Le montant des terrains et constructions destinés au besoin de l'exploitation s'élève, au 31 décembre 2019, à 61,3 millions d'euros dont 12,7 millions d'euros acquis sur l'exercice 2019.

Note 8 ACTIONS PROPRES

(En milliers d'euros)	31/12/2019				31/12/2018
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	9 865			9 865	11 617
Valeurs comptables	1 327			1 327	1 310
Valeurs de marché	1 327			1 327	1 310

Valeur nominale de l'action : 16 euros

Note 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	34	64
Comptes de stock et emplois divers	77	37
Débiteurs divers (2)	244 397	196 899
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	23	14
VALEUR NETTE AU BILAN	244 531	197 014
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	40 528	48 656
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Charges constatées d'avance	714	409
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 734	2 430
Autres produits à recevoir	34 534	30 322
Charges à répartir		
Autres comptes de régularisation	2 303	1 844
VALEUR NETTE AU BILAN	79 813	83 661
TOTAL	324 344	280 675

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 4 484 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Note 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Sur opérations interbancaires et assimilées	172				-172	
Sur créances clientèle	122 733	30 326	-35 680	-1 312		116 067
Sur opérations sur titres	828	288	-266		172	1 022
Sur valeurs immobilisées	6 681	4 174	-115			10 740
Sur autres actifs	538	239	-204			573
TOTAL	130 952	35 027	-36 265	-1 312		128 402

Note 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
à vue	140				140		140	197
à terme				29 764	29 764	3	29 767	32 386
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée		143 772			143 772		143 772	10 172
VALEUR AU BILAN	140	143 772		29 764	173 676	3	173 679	42 755
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	101 728				101 728	46	101 774	5 890
Comptes et avances à terme	820 743	1 634 127	1 930 627	1 690 815	6 076 312	3 761	6 080 073	5 393 875
Titres donnés en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	922 471	1 634 127	1 930 627	1 690 815	6 178 040	3 807	6 181 847	5 399 765
TOTAL	922 611	1 777 899	1 930 627	1 720 579	6 351 716	3 810	6 355 526	5 442 520

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

Note 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Note 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 234 355				3 234 355	110	3 234 465	2 921 432
Comptes d'épargne à régime spécial :	50 296				50 296		50 296	41 173
à vue	50 296				50 296		50 296	41 173
à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	186 439	78 344	356 157	60 341	681 281	2 600	683 881	873 415
à vue	5 130				5 130		5 130	19 243
à terme	181 309	78 344	356 157	60 341	676 151	2 600	678 751	854 172
Valeurs données en pension livrée								
VALEUR AU BILAN	3 471 090	78 344	356 157	60 341	3 965 932	2 710	3 968 642	3 836 020

Note 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par zone géographique

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	3 938 063	3 805 053
Autres pays de L'U.E.	12 014	11 877
Autres pays d'Europe	2 247	2 286
Amérique du Nord	3 775	2 034
Amérique Centrale et du Sud	1 958	1 521
Afrique et Moyen-Orient	5 981	4 685
Asie et Océanie (hors Japon)	1 707	1 474
Japon	187	138
Non ventilés et organismes internationaux		
Total en principal	3 965 932	3 829 068
Dettes rattachées	2 710	6 952
VALEUR AU BILAN	3 968 642	3 836 020

Note 12.3 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Particuliers	1 763 444	1 675 942
Agriculteurs	153 164	149 477
Autres professionnels	296 243	271 828
Clientèle financière	103 654	111 645
Entreprises	1 521 098	1 484 046
Collectivités publiques	10 464	7 526
Autres agents économiques	117 865	128 604
Total en principal	3 965 932	3 829 068
Dettes rattachées	2 710	6 952
VALEUR AU BILAN	3 968 642	3 836 020

Note 13 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Note 13.1 Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse								
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	55 800	118 400	50 060		224 260	142	224 402	331 846
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
VALEUR NETTE AU BILAN	55 800	118 400	50 060		224 260	142	224 402	331 846

(1) Les émissions de TCN de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 sont réputées être faites en France.

Note 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	20	
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers	73 957	60 299
Versements restant à effectuer sur titres	22 689	18 011
VALEUR AU BILAN	96 666	78 310
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	38 278	38 919
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers		
Produits constatés d'avance	51 927	49 103
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	7 554	8 216
Autres charges à payer	36 986	51 030
Autres comptes de régularisation	6 508	7 311
VALEUR AU BILAN	141 253	154 579
TOTAL	237 919	232 889

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 15 PROVISIONS

	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	38	2 326		-2 346		18
Provisions pour autres engagements sociaux	921	69				990
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	11 781	26 985	-29	-24 783		13 954
Provisions pour litiges fiscaux						
Provisions pour autres litiges	6 510	1	-190	-2 655		3 666
Provision pour risques pays						
Provisions pour risques de crédit (1)	47 160	117 217		-118 226		46 151
Provisions pour restructurations						
Provisions pour impôts						
Provisions sur participations						
Provisions pour risques opérationnels (2)	1 897	88				1 985
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	9 082	5 520		-15		14 587
Autres provisions	4 610	2 633	-1 809	-2 359		3 075
VALEUR AU BILAN	81 999	154 839	-2 028	-150 384		84 426

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 16 ci-après

Note 16 EPARGNE LOGEMENT

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	99 731	207 662
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	763 143	591 019
Ancienneté de plus de 10 ans	774 228	778 670
Total plans d'épargne-logement	1 637 102	1 577 351
Total comptes épargne-logement	170 867	164 863
TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	1 807 969	1 742 214

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne règlementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	645	950
Comptes épargne-logement	2 832	4 159
TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	3 477	5 109

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	55	454
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	8 827	4 660
Ancienneté de plus de 10 ans	5 705	3 953
Total plans d'épargne-logement	14 587	9 067
Total comptes épargne-logement	0	15
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	14 587	9 082

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprises	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	9 067	5 520	0	14 587
Comptes épargne-logement	15	0	15	0
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT	9 082	5 520	15	14 587

La dotation de la provision épargne logement au 31 décembre 2019 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

Note 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, **REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Définitions :

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

D'autre part, la recommandation 2013-02 du 07 novembre 2013, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014, reprend les dispositions de la norme IAS 19 relative aux avantages du personnel, à l'exception de celles relatives aux avantages à court terme et à ceux payés sous forme d'instrument de capitaux propres.

Variations de la dette actuarielle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dette actuarielle au 31/12/N-1	30 526	28 683
Coût des services rendus sur l'exercice	2 236	2 210
Coût financier	437	398
Cotisations employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	-2 003	0
Variation de périmètre	-95	-63
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations versées (obligatoire)	-601	-598
(Gains) / pertes actuariels	1 154	-104
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	31 654	30 526

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Coût des services rendus	2 236	2 210
Coût financier	437	398
Rendement attendu des actifs	-274	-341
Coût des services passés	-2 003	0
(Gains) / pertes actuariels net	271	285
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes	0	0
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif	415	0
CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT	1 082	2 552

Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	27 559	25 265
Rendement attendu des actifs	274	341
Gains / (pertes) actuariels	-51	42
Cotisations payées par l'employeur	1 104	2 572
Cotisations payées par les employés	0	0
Modifications, réductions et liquidations de régime	0	0
Variation de périmètre	-95	-63
Indemnités de cessation d'activité	0	0
Prestations payées par le fonds	-601	-598
JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N	28 190	27 559

Composition des actifs des régimes

Information sur les actifs des régimes	31/12/2019	31/12/2018
Composition des actifs		
-% d'obligations	82,8%	83,0%
-% d'actions	10,3%	9,8%
-% autres actifs	6,9%	7,2%

Variations de la provision

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Dettes actuarielles au 31/12/N	-31 656	-30 525
Impact de la limitation d'actifs	-415	0
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	3 863	2 929
Juste valeur des actifs fin de période	28 190	27 559
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N	-18	-38

Rendement des actifs des régimes

Les rendements attendus des actifs des régimes au 31 décembre 2019 sont :

- Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI) : 1%
- Indemnités de retraite et de fin de carrière des Cadres de Direction et indemnités de fin de carrière des Salariés : 1,42%

Hypothèses actuarielles utilisées

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

Indemnité de retraite du Président (FOMUGEI)

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,80% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 0,80%.

Indemnités de Fin de carrière Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,88% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4,11%.

Indemnités retraite Cadres de Direction

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 2,21% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 2,32%.

Indemnités de Fin de carrière Salariés

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de -6,98% ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 7,77%.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 1 469 milliers d'euros.

Note 18 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fonds pour risques bancaires généraux	34 988	45 128
Dont Risques opérationnels	5 570	5 570
Dont Autre F.R.B.G.	29 418	39 557
Valeur au bilan	34 988	45 128

Note 19 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Dettes subordonnées à terme								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Titres et emprunts participatifs								
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)								
Euro								
Autres devises de l'Union Europ.								
Franc Suisse								
Dollar								
Yen								
Autres devises								
Placement des fonds propres des Caisses Locales			106 479	10 853	117 332	1 519	118 851	113 774
Dépôts de Garantie à caractère mutuel								
VALEUR AU BILAN			106 479	10 853	117 332	1 519	118 851	113 774

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux placement en fonds propres des Caisses locales s'élève à 1 518 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 978 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Note 20 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital (1)	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau (2)	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Solde au 31/12/2017	73 446	87 201	14 609	890 224			69 452	1 134 932
Dividendes versés au titre de N-2							-12 703	-12 703
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-2		42 562		14 187			-56 749	
Report à nouveau (3)				1 004				1 004
Résultat de l'exercice N-1							66 731	66 731
Autres variations								
Solde au 31/12/2018	73 446	129 763	14 609	905 415			66 731	1 189 964
Dividendes versés au titre de N-1							-12 256	-12 256
Variation de capital								
Variation des primes et réserves								
Affectation du résultat social N-1		41 610		13 870			-55 479	1
Report à nouveau (3)				-1 004			1 004	
Résultat de l'exercice N							66 843	66 843
Autres variations								
Solde au 31/12/2019	73 446	171 373	14 609	918 281			66 843	1 244 552

Commentaires :

1) Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement achetés pendant l'exercice est de 346 milliers d'euros.

Le montant des Certificats Coopératifs d'Investissement vendus pendant l'exercice est de 559 milliers d'euros.

2) Dont 136 082 milliers d'euros de primes d'émission, dont 1 605 milliers d'euros de primes de fusion.

3) Dont 1 004 milliers d'euros liés au changement de méthode comptable sur l'exercice 2018 relatif au provisionnement du risque de crédits, les engagements de financement et les engagements de garantie ; impactés en résultat distribuable sur l'exercice 2019.

Note 21 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Capitaux propres	1 244 552	1 189 964
Fonds pour risques bancaires généraux	34 988	45 128
Dettes subordonnées et titres participatifs	118 851	113 774
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	1 398 391	1 348 866

Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

	Solde 31/12/2019 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde 31/12/2018 Opérations avec les entreprises liées et les participations
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Créances	0	0
Avance SAS Rue de la Boétie	0	0
Dettes	122 914	117 369
Comptes courants débiteurs Caisses locales	5 582	5 209
Comptes courants bloqués Caisses locales	10 853	112 160
Titres à moyen terme négociables (NEU-MTN) Caisses locales	106 479	0

La seule transaction éligible au règlement ANC 2010-04 correspond à l'économie d'impôts comptabilisée à hauteur de 1 988 milliers d'euros, consécutive à la mise en place du groupe fiscal.

Note 23 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 n'a pas effectué de transaction avec les parties liées au cours de l'exercice.

Note 24 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

(En milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	12 244 554	12 082 256	11 242 430	11 067 688
Autres devises de l'Union Europ.	633	633	582	582
Franc Suisse	867	867	835	835
Dollar	35 524	35 524	37 006	37 006
Yen	3	3	3	3
Autres devises	591	591	952	952
Valeur brute	12 282 172	12 119 874	11 281 808	11 107 066
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	115 536	149 432	123 283	167 074
Dépréciations	-128 402		-130 951	
TOTAL	12 269 306	12 269 306	11 274 140	11 274 140

Note 25 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

(En milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Opérations de change au comptant				
- Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	53 629	53 594	73 817	73 743
- Devises	27 400	27 400	37 276	37 276
- Euros	26 229	26 194	36 541	36 467
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	53 629	53 594	73 817	73 743

Note 26 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2019			31/12/2018
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Opérations fermes	2 887 010	27 569	2 914 579	2 758 585
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	2 887 010	27 569	2 914 579	2 758 585
Swaps de taux d'intérêt	2 887 010	27 569	2 914 579	2 758 585
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles	727	285 864	286 591	54 061
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	727	285 864	286 591	54 061
Options de swaps de taux				
Achetées				
Vendues				
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés	727	27 529	28 256	5 042
Vendus		27 529	27 529	2 861
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		115 403	115 403	23 079
Vendus		115 403	115 403	23 079
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
TOTAL	2 887 737	313 433	3 201 170	2 812 646

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

Note 26.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	230 806			230 806					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	549 023	806 505	1 559 051	549 023	806 505	1 559 051			
Caps, Floors, Collars	727	55 058		727	55 058				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	780 556	861 563	1 559 051	780 556	861 563	1 559 051			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	107 222			107 222					
Sous total	107 222			107 222					
TOTAL	887 778	861 563	1 559 051	887 778	861 563	1 559 051			

(En milliers d'euros)	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	46 158			46 158					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	167 094	1 374 829	1 216 662	167 094	1 374 829	1 216 662			
Caps, Floors, Collars		7 903			7 903				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total	213 252	1 382 732	1 216 662	213 252	1 382 732	1 216 662			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	127 297	20 262		127 297	20 262				
Sous total	127 297	20 262		127 297	20 262				
TOTAL	340 549	1 402 994	1 216 662	340 549	1 402 994	1 216 662			

Note 26.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures						
Options de change	678	678	230 806	121	121	46 158
Options de taux						
Opérations fermes en devise sur marchés organisés						
F.R.A.						
Swaps de taux d'intérêt	8 315	153 501	2 914 579	13 894	104 704	2 758 585
Caps, Floors, Collars	10	10	55 785	14	14	7 903
Forward taux						
Opérations fermes sur actions et indices						
Opérations conditionnelles sur actions et indices						
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux						
Dérivés de crédit						
Sous total	9 003	154 189	3 201 170	14 029	104 839	2 812 646
Swaps de devises						
Opérations de change à terme	1 270	1 270	107 222	887	887	147 559
Sous total	1 270	1 270	107 222	887	887	147 559
TOTAL	10 273	155 459	3 308 392	14 916	105 726	2 960 205

Note 26.3 Information sur les Swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(En milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	13 784	265 457	2 621 553	13 785
Contrats assimilés (1)		55 058	727	

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 2521-1 du règlement ANC 2014-07.

Note 27 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR **PRODUITS DERIVES**

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte (ou non prise en compte) des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à -151,5 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors Groupe Crédit Agricole) : 1,2 millions d'euros
- établissements financiers du Groupe Crédit Agricole : -153 millions d'euros
- autres contreparties : 0,3 millions d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 29,4 millions d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés (hors groupe Crédit Agricole) : 0 million d'euros
- établissements financiers du Groupe Crédit Agricole : 29,2 millions d'euros
- autres contreparties : 0,24 millions d'euros.

Note 28 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Engagements donnés		
Engagements de financement	860 254	840 258
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	860 254	840 258
Ouverture de crédits confirmés	371 989	364 231
Ouverture de crédits documentaires	4 637	2 822
Autres ouvertures de crédits confirmés	367 352	361 409
Autres engagements en faveur de la clientèle	488 265	476 027
Engagements de garantie	681 029	661 685
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	166 693	167 917
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	70	21
Autres garanties	166 623	167 896
Engagements d'ordre de la clientèle	514 336	493 768
Cautions immobilières	130 960	187 145
Autres garanties d'ordre de la clientèle	383 376	306 623
Engagements sur titres	1 219	903
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements à donner	1 219	903

Engagements reçus		
Engagements de financement	27 005	27 005
Engagements reçus d'établissements de crédit	27 005	27 005
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 378 340	3 073 597
Engagements reçus d'établissements de crédit	461 645	437 547
Engagements reçus de la clientèle	2 916 695	2 636 050
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	717 098	635 762
Autres garanties reçues	2 199 597	2 000 288
Engagements sur titres	1 219	903
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus	1 219	903

(1) dont 145 474 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1^{er} juillet 2016 (opération Eureka), en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014 (Switch Assurance et Switch CCI/CCA) pour 377 916 milliers d'euros.

(2) dont 186 371 milliers d'euros relatifs à la sous participation en risque CACIB mise en place le 30 novembre 2017.

Note 29 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2019, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté 2 857 453 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 807 115 milliers d'euros en 2018. Crédit Agricole Toulouse 31 conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a apporté :

- 1 566 557 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 665 638 milliers d'euros en 2018;
- 254 607 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 236 867 milliers d'euros en 2018;
- 1 036 288 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 904 610 milliers d'euros en 2018.

Note 30 ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a donné une garantie à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 1 177 709 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

Note 31 ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 ne présente pas d'opération significative pour l'exercice 2019.

Note 32 TITRISATIONS

En 2019, Crédit Agricole Toulouse 31 a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2019, titrisation décrite au niveau de la note 1.3 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2015, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2019 des crédits habitat pour un montant de 39 557 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2015.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2018, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé sur l'exercice 2019 des crédits habitat pour un montant de 2 747 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2018.

Dans le cadre de la titrisation réalisée en 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 a cédé au mois de mai 2019 des crédits habitat pour un montant de 234 188 milliers d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 et a cédé sur le reste de l'année 2019 14 182 milliers d'euros à ce même FCT.

Note 33 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 337	2 069
Sur opérations internes au Crédit Agricole	13 663	14 011
Sur opérations avec la clientèle	181 031	181 235
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	7 525	7 062
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	610	1 099
Autres intérêts et produits assimilés		1
Intérêts et produits assimilés	205 166	205 477
Sur opérations avec les établissements de crédit	-1 444	-1 311
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-50 477	-48 064
Sur opérations avec la clientèle	-25 750	-27 759
Charge nette sur opérations de macro-couverture	-27 668	-28 776
Sur obligations et autres titres à revenu fixe		
Sur dettes représentées par un titre	-353	-299
Autres intérêts et charges assimilées	-4	-4
Intérêts et charges assimilées	-105 696	-106 213
TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)	99 470	99 264

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2019 est de 1 518 milliers d'euros, il était de 1 978 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 34 REVENUS DES TITRES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	25 667	20 557
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	1 979	833
Opérations diverses sur titres	43	62
TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES	27 689	21 452

Note 35 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	31/12/2019			31/12/2018		
<i>(En milliers d'euros)</i>	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	275	-107	168	355	-68	287
Sur opérations internes au crédit agricole	16 726	-11 125	5 601	19 353	-10 509	8 844
Sur opérations avec la clientèle	35 993	-334	35 659	37 086	-304	36 782
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	159		159	95		95
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	229		229			
Sur prestations de services financiers (1)	83 576	-8 982	74 594	75 549	-8 582	66 967
Provision pour risques sur commissions	630	-416	214	778	-851	-73
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	137 588	-20 964	116 624	133 216	-20 314	112 902

(1) dont prestations assurance-vie : 14 102 milliers d'euros.

Note 36 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	229	140
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	604	567
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	108	69
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	941	776

Note 37 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-289	-503
Reprises de dépréciations	265	223
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations	-24	-280
Plus-values de cession réalisées	3 689	10 170
Moins-values de cession réalisées	-256	-149
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 433	10 021
Solde des opérations sur titres de placement	3 409	9 741
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotations ou reprises nettes aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 409	9 741

Note 38 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits divers	7 066	5 780
Quote part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	4	
Reprises provisions	26	38
Autres produits d'exploitation bancaire	7 096	5 818
Charges diverses	-771	-814
Quote part des opérations faites en commun	-863	-799
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions	-7	-159
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 641	-1 772
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 455	4 046

Note 39 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-56 447	-55 500
Charges sociales	-29 377	-28 095
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	-6 143	-5 568
Intéressement et participation	-7 466	-7 085
Impôts et taxes sur rémunérations	-8 444	-8 569
Total des charges de personnel	-101 734	-99 249
Refacturation et transferts de charges de personnel	5 902	6 437
Frais de personnel nets	-95 832	-92 812
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-4 116	-4 071
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions réglementaires (1) (2)	-61 910	-58 812
Total des charges administratives	-66 026	-62 883
Refacturation et transferts de charges administratives	475	464
Frais administratifs nets	-65 551	-62 419
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-161 383	-155 231

(1) dont 1 672 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

Effectif par catégorie

(Effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	390	371
Non cadres	987	1 007
Total de l'effectif moyen	1 377	1 378
Dont : - France	1 377	1 378
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Rémunération des dirigeants

Durant l'exercice 2019, le montant global des rémunérations (au titre des avantages court terme) de toute nature allouées aux membres du Conseil d'Administration s'est élevé à 131 milliers d'euros et le montant global des rémunérations de toute nature allouées aux membres de la direction de la société s'est élevé à 1 825 milliers d'euros.

Au titre des avantages moyen terme, des membres du Conseil d'Administration et les membres de la direction de la société bénéficient d'un régime de retraite spécifique à prestations définies dont le montant du fonds s'élevait au 31 décembre 2019 à 15,08 millions d'euros.

Note 40 COUT DU RISQUE

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Dotations aux provisions et dépréciations	-174 685	-242 540
Dépréciations de créances douteuses	-29 546	-23 325
Autres provisions et dépréciations	-145 139	-219 215
Reprises de provisions et dépréciations	181 547	256 119
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 289	37 262
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	147 258	218 857
Variation des provisions et dépréciations	6 862	13 579
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	-399	-517
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	-9 139	-20 106
Décote sur prêts restructurés	-20	-13
Récupérations sur créances amorties	333	305
Autres pertes		
Autres produits		
COUT DU RISQUE	-2 363	-6 752

(1) dont 7 723 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuses compromises, 1 415 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises, 1 312 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses.

(2) dont 219 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 56 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 7 723 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

Note 41 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	-4 055	-333
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 055	-333
Reprises de dépréciations	60	990
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	60	990
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	-3 995	657
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-3 995	657
Plus-values de cessions réalisées		6
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		6
Moins-values de cessions réalisées	-13	-53
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-48
Pertes sur créances liées à des titres de participation		-5
Solde des plus et moins-values de cessions	-13	-47
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-13	-47
Solde en perte ou en bénéfice	-4 008	610
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	275	983
Moins-values de cessions	-885	-486
Solde en perte ou en bénéfice	-610	497
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	-4 618	1 107

Note 42 IMPOT SUR LES BENEFICES

Intégration fiscale :

Suite à la signature le 21 avril 2010, d'une convention avec Crédit Agricole S.A., la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 fait partie à compter de l'exercice 2010, du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A.

Aux termes des accords conclus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite des éventuelles économies d'impôt qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

Note 43 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 exerce la quasi-totalité de son activité dans la banque de proximité en France et plus particulièrement sur la région toulousaine.

Note 44 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUE DE L'EXPLOITATION

Néant

Note 45 AFFECTATION DES RESULTATS

	(En Euros)
BENEFICE 2019 à affecter	66 843 194,43
Dividende nets aux CCI (4,37 € net par titre)	6 228 342,50
Dividende nets aux CCA (4,37 € net par titre)	5 093 387,95
Intérêts Parts sociales Caisse Régionale (Taux de 2,30 % ,net)	735 853,17
RESULTAT conservé	54 785 610,81
Affectation aux réserves:	
Réserves légales	41 089 208,11
Autres réserves	13 696 402,70

Note 46 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31.

	ERNST & YOUNG	%	KPMG	%
<i>(en milliers d'euros hors taxes)</i>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels (*)	77	76%	77	95%
Services autres que la certification des comptes	24	24%	4	5%
TOTAL	101	100%	81	100%

(*) y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes.

Note 47 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et le rapport sur le gouvernement d'entreprise sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Toulouse 31 à l'adresse suivante : 6, place Jeanne d'Arc 31005 Toulouse Cedex 6.

Note 48 RESULTATS FINANCIERS DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL
TOULOUSE 31 AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INFORMATIONS	31.12.15	31.12.16	31.12.17	31.12.18	31.12.19
1. Situation financière en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
Capital social	73 446	73 446	73 446	73 446	73 446
2. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire (1)	263 649	258 040	249 652	248 181	253 588
Résultat d'exploitation avant impôts, amortissements et provisions (1) (2)	125 355	114 428	100 387	92 950	92 205
Charge fiscale	39 582	30 641	18 983	14 381	19 873
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	70 751	70 784	69 452	66 731	66 843
Intérêts aux parts sociales	342	960	941	934	736
Dividendes des CCI et CCA	11 969	11 995	11 762	11 322	11 322
3. Résultat des opérations réduit à 100 € de capital (en euros)					
Résultat d'exploitation après impôts mais avant amortissements et provisions	116,78	114,08	110,84	106,97	98,48
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	96,33	96,38	94,56	90,86	91,01
Intérêts en % versés à chaque part sociale (hors avoir fiscal)	1,07	3,00	2,94	2,92	2,30
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Investissement (hors avoir fiscal)	4,62	4,63	4,54	4,37	4,37
Dividende net en € versé à chaque Certificat Coopératif d'Associés	4,62	4,63	4,54	4,37	4,37
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (3)	1 282	1 301	1 234	1 378	1 377
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	52 142	53 809	55 492	58 245	59 294
Montant des sommes versées au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice (en milliers d'euros)	21 768	22 611	27 830	28 094	29 377